

BILAN 5

La commande du mouvement volontaire met en jeu des structures cérébrales. Il existe dans chaque hémisphère cérébral des territoires du **CORTEX CÉRÉBRAL** associés à la commande des mouvements volontaires, ce sont les **AIRES MOTRICES** associées au **CORTEX MOTEUR**.

L'importance du territoire de l'aire motrice associé à chaque région du corps est en relation avec les capacités de mouvement de la partie corporelle concernée.

Au sein du cortex moteur, l'**AIRE MOTRICE PRIMAIRE** ou **AIRE M1** contrôle la réalisation des mouvements volontaires. D'autres aires corticales collaborent avec l'aire motrice primaire dans la commande motrice volontaire. Notamment les intentions de mouvement sont élaborées par le cortex pariétal en lien avec les stimuli sensoriels reçus. La préparation du mouvement s'effectue dans l'aire prémotrice dans le cas de stimulus externe.

Les messages nerveux moteurs émis par l'aire motrice primaire cheminent par des faisceaux de neurones qui descendent dans la moelle épinière jusqu'aux motoneurones.

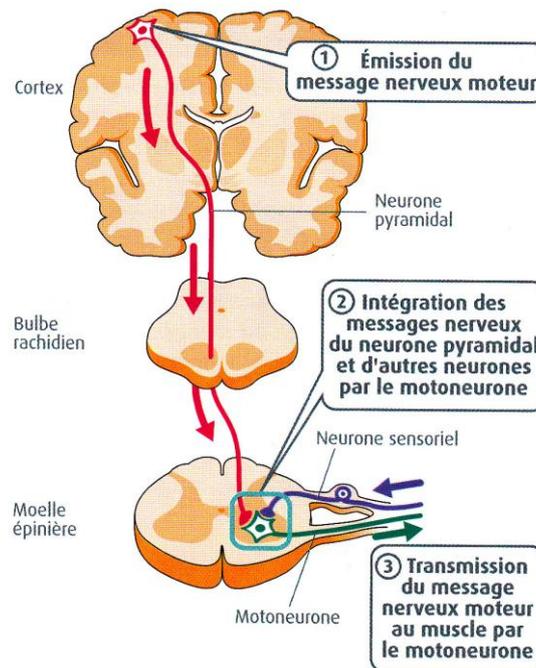
CORTEX CÉRÉBRAL : partie superficielle du cerveau formée de plusieurs couches de corps cellulaires neuronaux.

AIRE MOTRICE : région corticale qui participe aux mouvements volontaires.

CORTEX MOTEUR : ensemble des aires motrices impliquées dans le contrôle des mouvements volontaires.

SCHEMA DANS LE LIVRE :

- Document 1 p.374



Les voies motrices.

